

Permis R – CDG / Théorie - Initiale

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - CDG



NIVEAU

Formation initiale



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste dans l'ensemble du secteur Manœuvre (MAN) de l'aéroport Charles De Gaulle, hors secteur P, avec maintien obligatoire d'une liaison radio avec la tour de contrôle.



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport Charles De Gaulle, hors secteur P.
- Connaître les principes de mise en œuvre de la radiocommunication avec la tour de contrôle, obligatoire dans le cadre du permis R.



CONTENU

Théorie

- La réglementation / Les conditions d'obtention et de renouvellement.
- Le secteur Manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes / Les aires de dégivrage.
- Les règles d'exploitation : Les services de contrôle / L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur CDG / Les modalités d'utilisation du matériel radio.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG - Attention ! à compléter avec une formation pratique obligatoire pour l'obtention de l'autorisation de conduire.

 **Durée** à titre indicatif

15 heures.

 **Prérequis**

Aucun.

 **Méthode**

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

 **Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

 **Validité**

24 mois.

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>